

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Absents : DEZIEUX René excusé, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, SIBIAL Sandra excusée, VITTORI Lionel excusé

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h35, Mme MONCOURIER Stéphanie est désignée secrétaire de séance.

Aucune modification n'est à apporter sur le procès-verbal de la précédente séance.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes :

- De saisir Monsieur le Préfet pour le transfert des biens de section pour les sections de La Troubade le Deveix les Pavés la Marche la Rigaudie – Crouzet – Pailler – La Troubade – Les Plaines – Le Mont dans le patrimoine de la commune conformément à la procédure prévue par l'article L. 2411-12-1 susvisée ;
- De fixer le montant des redevances Orange pour l'année 2021 en application du barème maximum défini dans l'article R.20-52 du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021 pour un montant de 2220.13 euros ;
- De retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société des contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 1an,
- D'adopter la dénomination suivante de voie communale Les Riaux ;
- De déclasser une partie de la VC 41 située entre la RD 979 et le CR 41 d'un linéaire de 851 m qui ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie et qui restera ouverte à la circulation publique. Le tableau de classement des Voies Communales est mis à jour ;
- De contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole une ligne de trésorerie d'un montant de 130 000.00 € ;
- De créer deux emplois temporaires à temps (non) complet d'agent recenseur du 07/01/2022 au 19/02/2022.

Les questions suivantes sont évoquées :

Un problème récurrent de chauffage persiste à l'école des Alouettes. L'architecte est mandaté pour intervenir auprès des entreprises concernées.

Les travaux du tiers lieu ont commencé avec l'entreprise de maçonnerie. Un planning d'avancement des travaux a été finalisé en accord avec les différents intervenants. Un appel à candidature est lancé pour le restaurant.

Monsieur le Maire évoque un projet d'écolodge démontable implanté à Saint Nazaire et porté par un privé. Avec la mise en sommeil de l'aire naturelle d'accueil, le projet est très intéressant.

Monsieur le Maire fait état d'une réunion sur le réaménagement du site de Saint Nazaire. Le projet prend forme et a intégré certaines demandes de la commune mais le financement n'est pas bouclé. Monsieur le Maire le déplore. Il en profite pour présenter le projet de plaquette touristique

Il fait remonter la surprise des habitants de la commune quant à la collecte des ordures ménagères qui se fait dorénavant tous les 15 jours. Les usagers n'ont pas eu d'information au préalable. Ces derniers font également remonter leur insatisfaction quant à la gestion des encombrants. Par contre, la gestion des PAV s'est grandement améliorée.

Sophie Rios présente le bilan du SMAT. A retenir : un diagnostic du site des Aubazines est en cours pour étudier la pertinence d'une délégation de service public. Le site est en lice pour être retenu comme « grand site » par le Conseil Départemental.

Monsieur le maire évoque les procédures judiciaires en cours liées à l'urbanisme, les chemins ruraux et des troubles de voisinage.

Enfin, Monsieur le Maire annonce la démission de Christelle Renard Cueille dont les activités professionnelles ne lui permettent plus de participer activement à la vie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30. Vu pour être affiché le 21 décembre 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

